



L'odeur de cigarette rentre par les armoires ou les tuyaux, assez pour que le manger sente.

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 octobre 2009

Bonjour,

Moi je reste dans un appartement il y a un fumeur a coté. L'autre appartement ça fais 2 ou 4 mois qu'il est là mais il fume beaucoup car la senteur de cigarette rentre par les armoires ou les tuyaux, assez pour que le manger sente. Je suis obligé de jeter les céréales et moi je suis asthmatique ; je prend de plus en plus mon inhalateur, ça pue, ça n'a pas de sens.

Je ne suis pas une femme qui parle pour rien je respecte les fumeurs, mais là à gauche il y a d'autres fumeurs et je n'ai rien à dire, ça ne sent pas mais à droite c'est épouvantable. Venez à mon aide ça me tente pas d'être malade encore de mes poumon. Je commençais à guérir.

Y a-t-il moyen de vérifier le taux de cigarette qui rentre chez moi ?

Réponse :

Demandez à votre médecin traitant une attestation stipulant que les ambiances enfumées sont très néfastes à votre santé, puis essayez d'écrire à votre bailleur en lui expliquant que votre santé est gravement mise en danger par cette pollution tabagique qui pénètre chez vous.

Si vous n'obtenez pas satisfaction téléphonez à notre permanence (01 42 77 06 56) où l'on pourra, prioritairement si vous êtes adhérent, vous aider à obtenir le respect de votre environnement. Mais, surtout, effectuez toutes vos démarches par écrit afin que d'éventuelles démarches supplémentaires puissent s'appuyer sur ces échanges.